

SOMMAIRE DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU
RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES IMPORTATIONS
SUR L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE - JUIN 1985

Le Tribunal a constaté que l'industrie canadienne de la chaussure s'est engagée dans un processus de restructuration depuis 1980. Elle a sensiblement accru son efficacité et sa productivité, elle affiche une bonne tenue au chapitre des prix de revient et des prix de vente, et ses résultats financiers sont en général bons, si on les compare à ceux d'autres industries. L'industrie de la chaussure a réduit sa production dans les catégories de produits où elle soutenait mal la concurrence et elle a au contraire misé sur les catégories où elle pouvait réussir. Le Tribunal a cependant jugé que les petits fabricants de chaussures habillées et sport pour dames et pour fillettes, concentrés principalement à Montréal, risqueraient de souffrir de la concurrence étrangère si l'importation n'était pas contingentée.

Le Tribunal a donc recommandé:

- (a) la suppression des contingents sur les catégories de chaussures qui ne sont pas produites en grandes quantités au Canada et qui n'entrent pas directement en concurrence avec des chaussures produites en grandes quantités au Canada ni ne peuvent les remplacer. Les chaussures d'athlétisme et de loisirs, qui constituent le gros du secteur des chaussures spéciales, en font partie;
- (b) la suppression des contingents dans les secteurs de la chaussure où les producteurs canadiens sont aptes à soutenir la concurrence sans protection. Les bottes d'hiver, les patins et les chaussures pour hommes et pour garçons (y compris les bottes de travail) en font partie;
- (c) la suppression des contingents dans les secteurs des chaussures pour enfants, des pantoufles et d'autres chaussures spéciales, où les producteurs canadiens se sont ajustés au marché;
- (d) le maintien des contingents sur les chaussures habillées et sport pour dames et pour fillettes, secteurs dans lesquels certains producteurs demeurent vulnérables. Le Tribunal a également recommandé la suppression des contingents sur les bottes d'hiver pour dames et pour fillettes, de même que sur les chaussures de plastique moulé par injection, comme les "jellies";